NUMERO. LXI.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 31. Juillet 1804.

De FRANCFORT, *le* 21. *Juillet.*

LE Roi de *Suède*, qui a quitté le 17. au matin cette Ville, n'en eſt pas reparti directement pour *Carlsruhe*. Sa Majeſté s'eſt renduë d'abord à *Aſchaffembourg*, & a continué de-là la route pour *Würtzbourg*. Elle eſt entrée ainſi dans les Pays, que ſon Beau-Frère l'Electeur *Bavaro-Palatin* a reçus en indemnité dans le Cercle de *Franconie*.

Le nouvel Electeur voiſin, celui de *Würtemberg*, en tournée dans ſes Etats, a interrompu Samedi dernier ce voyage, pour le reprendre le lendemain après avoir reçu le Miniſtre de *France* en ſa nouvelle qualité de Miniſtre Impérial. Son Alt. Electorale, venuë pour cet effet à *Stuttgardt*, y a donné Dimanche, 15. du courant, au dit Miniſtre, Mr. *Didelot*, Commandant de la Légion-d'honneur, une Audience ſolemnelle, dans laquelle celui-ci a remis ſes nouvelles Lettres-de-créance, ſignées par l'Empereur *Napoléon*. Sans doute la Cour de *Würtemberg* a voulu donner au Chef de la *France* & à ſon Repréſentant une preuve particulière d'égards, en déférant ſi promtement aux déſirs du dernier, au moment même de la tournée de l'Electeur. La choſe mérite d'autant plus d'attention que peu auparavant la même Cour avoit eu le déplaiſir de voir les Membres de l'Aſſemblée des Etats, diſſoute extraordinairement le mois dernier, ſe diſculper de l'un des principaux torts, allégués contre eux, par la raiſon ſur-tout d'avoir agi conformément aux voeux exprès du Gouvernement *François*. Le grief à la charge des Etats, dont il s'agit, étoit leur libéralité en faveur du Prince-Electoral, regardée comme déplacée autant ſous le rapport de la pénurie des Caiſſes publiques que ſous celui de l'intention de faciliter l'éloignement du Prince contre la volonté de l'Electeur. Les Etats, dans un Mémoire juſtificatif, qu'ils ont préſenté le 18. Juin dernier, à l'Electeur, au ſujet de ſon Réſcrit du 12. du même mois (*rapporté en ſubſtance dans notre* Gazette N°. LVI,) ont répondu très-particulièrement au ſus-dit grief. Ils ont commencé de s'expliquer ſur un objet auſſi délicat par avancer, " que le Miniſtre de *France* avoit „ fait connoître officiellement à différents „ Membres des Etats, appellés chez lui, „ que le *Premier-Conſul* n'attendoit, pour „ l'interceſſion généreuſe du Gouvernement „ *François* dans les affaires concernant le „ bien du Pays, d'autre preuve de reconnoiſſance de la part des Etats, que de „ les voir ſe prêter aux voeux juſtes & équitables de Mgr. le Prince-Héréditaire, „ au ſort duquel il prenoit un intérêt particulier; voeux, qui tendoient à un ſecours pécuniaire, qui ſeroit en proportion avec la ſituation actuelle du Prince, & qui devoit conſiſter pour les beſoins du moment dans une Somme de 200. „ mille Florins, & pour l'avenir dans une „ Somme annuelle de 30. mille Florins. — „ Les Etats (étoit-il dit dans la ſuite „ du Memoire,) après une mûre délibération, & dirigés par pluſieurs conſidérations, entre autres par celle que c'eſt „ un de leurs premiers devoirs d'aſſurer au „ Pays, par tous les moyens poſſibles, la „ bienveillance du Prince, qui doit le gouverner un jour, & ſon attachement à la „ Conſtitution de l'Etat, ont réſolu de procurer au Prince, ſur le crédit & ſous la garantie des Etats, un Emprunt de 200. „ mille Florins rembourſables en ſix ans, „ & de lui aſſigner en même tems un ſecours annuel de 20. mille Francs. L'Aſſemblée des Etats n'a, au reſte, d'autre „ déſir que celui de l'entier rétabliſſement „ de la concorde dans la Famille Electorale; &, bien loin de vouloir empêcher „ ce changement ſalutaire, elle contribuera „ de tout ſon pouvoir à ce qu'il ſe réaliſe, „ & qu'en conſéquence Mgr. le Prince-Electoral retourne dans les bras de ſon Séréniſſime Père & dans le ſein de la Patrie &c."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 5. Thermidor (24. *Juillet.*)

„ Les premiers ſoins de l'Empereur, pendant ſa préſence actuelle ſur les Côtes,

ont été consacrés à la visite du Port & de la Flottille de *Boulogne*. Non-seulement Sa Majesté a-t-Elle vaqué à cette inspection le jour même de son arrivée dans le *Boulonnois*, mais encore s'en est-Elle occupée le lendemain presque tout entier. En la dernière journée Elle a été de nouveau témoin oculaire de la perfidie des vents, déchaînés entre autres contre l'un des Bâtimens *François* avec une fureur, qui l'a retenuë sur les bords de la mer la nuit suivante. Voici le Bulletin officiel même de *Boulogne*. "

BOULOGNE, *le* 2. Thermidor.

„ L'Empereur est allé hier en Rade à 7. heures du matin. Il a monté sur plusieurs Bâtimens de la Flottille. Une Division *Angloise* qui étoit au large, a paru un moment vouloir attaquer la ligne; mais, avant d'être arrivée à la portée du Canon, elle a viré de bord."

„ A midi, l'Empereur a reçu dans sa Tente, à la *Tour d'ordre*, les Corps de l'Armée. A 4. heures, il a visité dans le plus grand détail les Magasins de l'Arsenal, les Etablissemens de l'Artillerie, & les différents travaux du Port. "

„ A 2. ou 3. heures, le vent du *N. E.* avoit fraichi. Deux Canonnières ont chassé sur leurs ancres. L'une d'elles, pendant la nuit, ayant manqué de virer, s'est jettée entre les Roches du Fort de l'*Heurt*. Vers minuit, elle tiroit le Canon de détresse. L'Empereur est resté pendant la nuit entière auprès de l'*Heurt*, où il donnoit des ordres pour qu'on portât à ce Bâtiment tous les secours, que pouvoit permettre l'état de la mer qui étoit très-grosse, & du vent qui étoit terrible. A cinq heures du matin, plusieurs Canots avoient tenté d'aborder ce Bâtiment; on étoit au moment de perdre l'espoir de le secourir, & l'on se disposoit à sauver l'Equipage au moment où la Canonnière viendroit à se briser; mais bientôt elle toucha sur du sable au milieu des Roches les plus dangereuses, & elle se trouva sauvée; elle n'a même reçu aucune avarie. "

„ Un Vaisseau *Anglois* de 74, qui avoit voulu tenir à demi-canal contre la mer & le vent, a rompu ses cables, & a été longtems en dérive. On a pu s'attendre pendant quelques instans, qu'il viendroit échouer sur nos Côtes. "

„ Le Ministre de la Guerre a dû se mettre en route aujourd'hui pour les Côtes, & celui de la Marine se dispose à suivre aussi l'Empereur. Il paroit, que cette tournée de Sa Majesté sera plus étenduë & plus longue que les précédentes de ce genre. On vient encore d'être confirmé dans cette attente par le départ de l'Impératrice pour les Eaux d'*Aix-la-Chapelle*. L'Epouse de l'Empereur passera à ces Eaux le tems de l'absence de son Mari. Elle a quitté [illegible] *St. Cloud*, accompagnée d'une Suite brillante. On nomme parmi les principaux Officiers de sa Maison, qui font du voyage le Général & Sénateur *Harville*, le Général *Caulincourt*, MM. d'*Aubusson* & de *Beaumont*; parmi les Dames, la Dame d'honneur, la Dame d'atours, & quatre Dames du Palais, Mmes de *Vaudé*, *Colbert*, *Lupé* & *Remusat*. "

„ *Cinq p. c. conf.* 59. Fr. & un vingtième *Banque de France*, 1115. Francs. "

De LIÈGE, *le* 5. Thermidor (24. *Juillet*.

Le Préfet du Département de l'*Ourthe*, dont cette Ville est le Chef-lieu, a reçu le 3. une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui lui annoncoit, que S. M. l'Impératrice se rendoit aux Eaux d'*Aix-la-Chapelle*, & qu'Elle coucheroit le 4. à *Sedan*, & aujourd'hui à *Liège*. A cette occasion, notre Maire vient de faire publier l'Avis suivant.

„ Le Maire s'empresse d'annoncer à ses Concitoyens, que S. M. l'Impératrice *Joséphine* est attenduë aujourd'hui soir dans nos murs. S. M. Impériale fera son entrée par le Quai & la Porte d'*Avroy*, le *Vinaye-d'Ile*, le *Pont-d'Ile*, la *Place-aux-Chevaux*, la *Place-Verte*, la Ruë *Sous-la-Tour*, le Marché, la Ruë *Féronstrée* & la Ruë *Hongrée*, pour descendre à son Palais à la Préfecture. En conséquence, les Habitans des Maisons situées sur le passage de S. M. Impériale, désigné ci-dessus, illumineront, aujourd'hui Mardi, 5. *Thermidor*, à neuf heures précises, la Façade de leurs Maisons. Le Maire a lieu de s'attendre, que ses Concitoyens feront éclater, dans cette circonstance, leur joye de voir au milieu de nous l'auguste Epouse du Chef-Suprême de l'Empire. Les Curés & Desservans de la Ville & des Fauxbourgs sont tenus de faire sonner les Cloches au moment de l'arrivée de S. M. Impériale, qui sera annoncée par des décharges d'Artillerie. "

*SUITE de l'*EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *jusqu'au* 20. *Juillet*.

„ Des objets économiques ou purement domestiques ont occupé la Chambre des *Communes* dans ses dernières Séances, qui n'ont offert rien d'intéressant relativement à l'état du Royaume ou à la situation des Partis. S'étant formée le 10. Juillet en Comitté de toute la Chambre sur le *Budget de l'Inde*, Mylord *Castlereagh*, qui est à la tête du Conseil de Contrôle, ayant l'inspection des affaires de l'*Inde* pour ce qui regarde le Gouvernement, présenta un Etat de [illegible]

tuation des Finances de la Compagnie, très-étaillé dans toutes ſes parties. "

" Ces parties étoient au nombre de trois; première préſentoit les Revenus & Fonds Territoriaux avec les Charges, dont ils ſont grévés; la ſeconde, le Commerce, c'eſt-à-dire, les expéditions de Marchandiſes & Effets de l'*Europe* & les retours à attendre, avec tout ce qui appartient à l'Adminiſtration Mercantile de la Compagnie; enfin, la troiſième partie préſentoit un Tableau des Dettes actives & paſſives de la Compagnie, non compriſes ſous le précédent chef. Le tout fut accompagné de diverſes réflexions ſoit ſur les circonſtances Militaires dans l'*Inde*, & la dépenſe qui en avoit réſulté; ſoit ſur l'effet préjudiciable, que la Guerre en *Europe* avoit eu ſur le Commerce de la Compagnie, ſur l'exportation & le débit de Marchandiſes de défaſſil, particulièrement de Balloteries & d'Articles de prix, dont les achats avoient conſidérablement diminué ſur le Continent. La Taxe, qui, ſous l'Adminiſtration de Mr. *Addington*, avoit été miſe ſur le Thé, avoit eu un ſuccès, qui, quant à ſon produit, avoit pleinement juſtifié les calculs du Miniſtre, mais qui, d'autre part, avoit cauſé une diminution de 2. Millions de Livres peſant dans le débit de cette Marchandiſe. "

" Suivant le Tableau des Revenus & Charges du Territoire, les trois Préſidences; ſçavoir, celles du *Bengale*, de *Madras*, & de *Bombay*, formoient enſemble un total de 13. Millions, 464,537. L. Sterling de Revenu; & 10. Millions 940,324. L. St. de Charges: Mais le Réſidu de 2,524,213. L. St. étoit abſorbé en partie par les Subſides à envoyer à l'Etabliſſement de *Bencoolen*, par les Intérêts à payer au compte de chaque Préſidence, &c; de ſorte qu'il reſtoit un réſidu net de 965,912. L. Sterling. La vente des Marchandiſes importées dans l'*Inde* faiſoit un total de 537,940. L. Sterling; ce qui, ajouté au réſidu net ſusmentionné, formoit une Somme totale d'un Million 503,852. L., applicable à des objets de Commerce dans l'*Inde*. Les avances, faites pour les mêmes objets, particulièrement par rapport à la *Chine*, montoient enſemble à 2,117,031. L. St., & le total des Cargaiſons & Marchandiſes, expédiées pour l'*Europe* de 1802. à 1803, avec les fraix y appartenant, étoit d'un Million 742,353. L. Sterling. Les Dettes dans l'*Inde* avoient monté l'année avant-dernière à 18,654,381. L. Sterling, l'année dernière à 19,869,223. Livres: Celles portant intérêts étoient, l'année avant-dernière, à un total de 15,858,481. Livres; l'année dernière, de 17,026,916. L. St.; de ſorte qu'il y avoit une augmentation ſur cet objet de 1,167,535. L. Sterling. "

" L'expoſé, fait par Mylord *Caſtlereagh*, fut ſuivi d'une diſcuſſion minutieuſe & détaillée; après quoi il fut réſolu de faire le Rapport du tout le lendemain. La matière fut repriſe le 19. Juillet, lorſque Mylord *Caſtlereagh* annonça la Motion de faire remettre à la Chambre un Précis de tous les *Budgets* ou Etats de ſituation financière de la Compagnie durant les douze dernières années, c'eſt-à-dire, depuis le renouvellement de la Charte de la Compagnie, afin de mettre les Membres de la Chambre à même de juger d'un coup-d'oeil de toutes les objections, que quelques-uns avoient empruntées de la comparaiſon de la ſituation préſente avec celle des années antérieures. Dans le Diſcours, qu'il fit à ce ſujet, il remarqua, " que durant dix années de „ Guerre les Etabliſſemens *Britanniques* „ dans l'*Inde* n'avoient rien coûté au Gou„ vernement, pour les conſerver ou les dé„ fendre contre l'Ennemi; que les prépa„ ratifs pour la Guerre contre les *Marattes* „ avoient augmenté de 500,000. L. St. la „ dépenſe dans l'*Inde*; qu'enſuite la Guer„ re contre les Princes du *Myſore* n'avoit „ pas moins coûté à l'Adminiſtration de la „ Compagnie. " Enfin il ajouta, " que „ le réſultat de toutes les Balances & „ Comptes étoit, qu'après avoir liquidé „ toutes les Charges Civiles & Militaires, „ ainſi qu'après avoir payé les Intérêts de „ la Dette, il reſtoit un ſurplus net de „ 2,624,000. L. Sterling; lequel ajouté „ aux prétentions de la Compagnie ſur „ le Gouvernement, calculées à deux Mil„ lions, dont un Million 500. mille L. St. „ avoient déjà été reconnus par le Gouver„ nement, il y avoit un ſurplus net & „ prouvé de 4,624 000. L. Sterling &c. —" Dans la diſcuſſion, qui s'enſuivit, le Premier-Miniſtre vint à l'appui de Mylord *Caſtlereagh*, dont pluſieurs aſſertions & calculs avoient été vivement critiqués. La Motion du dit Lord fut enfin agréée; & le Rapport du *Budget* de l'*Inde* fut finalement approuvé. "

„ Les Conférences du Comte de *Woronzow*, Ambaſſadeur de *Ruſſie*, avec les Membres du Cabinet *Britannique* ſont journelles; & le 16. de ce mois ce Miniſtre reçut de ſa Cour des Dépêches, qu'on dit être d'une nature très-intéreſſante. Il eſt queſtion d'une miſſion extraordinaire, que Lord *Grenville Leviſon Gower* remplira à *Pétersbourg*. Cependant les perſonnes les plus verſées dans le cours des affaires en *Europe*, depuis l'époque de la Révolution *Fran-*

çoise, ne s'attendent point à une nouvelle Guerre Continentale, auſſi longtems que la Cour de *Berlin* & quelques autres Princes de l'Empire *Germanique* ſuivront le ſyſtême, qui leur a valu un aggrandiſſement de Territoire, de Dignité, & de puiſſance particulière, quels qu'en puiſſent être les effets pour la balance de pouvoir & la dépendance de l'*Allemagne* ou même de l'*Europe*."

Le Vente, ci-devant annoncée, de la belle & vaſte Bibliothèque; du Recueil conſidérable de Cartes Géographiques, Topographiques, Militaires & de Marine; de la Collection intérieure d'Ouvrages d'Eſtampes, de Deſſins, Eſtampes détachées & en cadres; d'une partie de Muſique & Inſtrumens de Muſique, & de diverſes Curioſités précieuſes de la Succeſſion de Mr. le Baron de DAEHNE *& d'un autre Amateur de diſtinction, ſe fera, le Lundi 3. Septembre* 1804. *& les jours ſuivans, par* P. VAN DAALEN WETTERS, *Libraire à ſon Domicile, au coin du* Hof-Cingel *à* LA HAYE. *Le Catalogue paroit & ſe diſtribuë chez le dit Libraire.*

A. DE VISCH, J. N. HARWIG, A. DE VISCH Junior, H. HEYBLOM, KREELING, F. VAN EYCK, E. EGBERTS, A. J. WEEDE, D. DUYFKEN, J. MEYNDERS, *Courtiers, expoſeront en vente publique, le Mercredi 8. Août* 180[illegible] AMSTERDAM, *à la* Couronne Impériale *dans le* Kalverſtraat: *Une Partie extraordinaire très-excellens vieux Vins rouges de* Médoc *& de* Graves *parfaitement conſervés, parmi quels il y en a des crûs les plus réputés & de la partie la plus ſupérieure du* Médoc *ſans moindre mélange; une Partie de Vins de* Montferran *des meilleurs & des mieux conſervés de Vins de* Cahors *des premières ſortes; une Partie de Vins rouges de* Bergerac, *parmi quels il y en a de presque tous les crûs réputés, nommément des crûs de* Maigne-Vergu[illegible] St. Onges, P. M. de Farcus, Cheyſſac *&c; une Partie de Vins rouges de* Bourgogne *bien conſervés, de Vins blancs de* Bourgogne, *ainſi que de vieux Vins d'*Hermitage, *de* [illegible]dol *& de* Benicarlo *bien conſervés; une Partie de Vins rouges & blancs de* Port-à-Pa[illegible] *vieux & bien conſervés, parmi leſquels ceux des premières qualités, comme auſſi d'excellens Vins blancs de* Bergerac, Riveſalto, St. Laurent, Frontignan, Clermont *& autres muscats de* Frontignan, *tous des meilleurs, & des crûs les plus réputés; une Partie de Vin du* Rhin *de* Hochheim, *de* Rudesheim, *de* Nierſtein, *& d'autres crûs, & de Vins de* Moſelle *de* Brauenberg *& autres crûs également des meilleurs, ſur de la futaille du Rhin & de la* Moſelle *ou en Bouteilles; une Partie d'*Arrac *double, d'Eau-de-vie du Rhin, d'Eau-de-cériſe, en bouteilles ou cruches, & de véritable Vinaigre de* France; *enfin une Partie de Tonneaux vuides de 6. & de 4. Barriques avec leurs Soutiens, de Bouteilles, Caſſes & Paniers; le tout délaiſſé par feu Mr.* J. M. FRÖHLEN, *& plus amplement détaillé dans des Notices, qu'on peut ſe procurer chez les ſus-dits Courtiers, qui donneront aussi des informations ultérieures. Les 4. 6. & 7. Août, depuis huit heures du matin juſques deux heures après-midi, ainſi que le jour de la Vente, ont été fixés pour la dégustation des Vins.*

Dans une ſituation des plus agréables des nouvelles Acquiſitions de S. A. S. Mgr. le Prince de Salm, *proche de* Weſel, Borcken, Boekholt *&* Rhede, *le Château de la Baronie de* CHRECHTING *eſt à vendre à un prix raiſonnable, avec ſes Terres & tous ſes beaux Droits & Privilèges. Le libre exercice de la Religion* Chrétienne *s'y fait dans une Chapelle contiguë au Château, lequel, avec la Franchiſe contenant vingt-cinq Maiſons, eſt entouré d'un large Canal de deux-cents toiſes de circonférence. Les Amateurs peuvent s'adreſſer, par Lettres affranchies, en* François *ou* Hollandois, *à* J. B. VAN DER MEULEN *à* CHRECHTING.

Un Anglois, *qui a paſſé pluſieurs années en* France, *ſe propoſe d'enſeigner la Langue Angloiſe à* Utrecht. *Sa manière d'enſeigner eſt tellement ſupérieure à celle qu'employent les Maîtres ordinaires, que tout* François, *qui ſçait la Langue maternelle par principes, peut avoir en moins de cent leçons une connoiſſance aſſez étenduë de la Langue* Angloiſe. *Cette aſſertion ſera prouvée, ſi on le déſire, par des perſonnes de* Paris, *de* Bourdeaux *ou d'*Amſterdam. *S'adreſſer à Mr.* MEYLANDS, *Horloger à* UTRECHT.

Aujourd'hui eſt accouchée heureuſement d'une Fille M. A. SCHWARTZMANN, *Epouſe de* P. B. VAN DEN HOVE.

BRUXELLES, ce 24. Juillet 1804.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 31. Juillet 1804.

DE RATISBONNE, *le 21. Juillet.* Quoique plusieurs des Etats *Germaniques* inclinent à passer sous silence les évenemens, que l'Empereur de *Russie* a recommandés dernièrement à leurs sérieuses délibérations, tous néanmoins ne montrent pas tout-à-fait une disposition semblable. Le Prince, qui en est le plus éloigné, c'est, ainsi qu'on pouvoit s'y attendre, l'Electeur de *Brunswick-Lunebourg*. Ce dernier vient de faire demander & d'obtenir, à la Diète, l'ouverture du Protocolle pour recevoir les Votes des Membres de l'Assemblée sur l'objet de la Note Impériale du mois de Mai. Le Baron de *Rheden*, Ministre Comitial du dit Electeur, a aussitôt après, à la Séance de la Diète d'hier, & dans les deux premiers Collèges, émis le Vote de son Maître. Ce Vote, rappellant en même tems un autre objet non moins délicat, celui de l'invasion & de l'occupation prolongée du Pays de *Hanover* par les *Français*, étoit de la teneur suivante.

„ *Sa Majesté* Britannique, *Electeur de* Brunswick-Lunebourg, *a appris avec le sentiment d'une approbation reconnoissante, que Sa Majesté Impériale de* Russie *est intervenuë avec énergie pour le maintien du Droit des Gens, de la Paix de* Luneville *& de la sûreté de l'Empire* Germanique, *au sujet des évènemens singulièrement étranges & affligeans, qui se sont passés dernièrement sur le Territoire de* Bade *de la part du Gouvernement* François; *& que, par la Note que sa Légation à* Ratisbonne *a remise sous la date du 6. Mai de cette année, Elle a fait connoître à la Diète-générale de l'*Empire *la part qu'Elle prend à ces évènemens. Comme Sa Majesté* Britannique, *Electeur de* Brunswick-Lunebourg, *est entièrement d'accord à ce sujet avec Sa Majesté Impériale de* Russie, *Elle ne fait aucune difficulté de proposer ici, avec toutes ses Voix:* " *Qu'il soit pris un* Conclusum, *par lequel Sa Majesté Impériale & Apostolique sera priée de faire, dans sa sagesse & en sa qualité de Chef-Suprême de l'*Empire, *les démarches, qui seront nécessaires, pour qu'il soit donné par le Gouvernement* François *à l'Empire* Germanique, *au sujet de ces évènemens, des éclaircissemens convenables & satisfaisans relativement au passé, ainsi que des assurances tranquillisantes pour l'avenir.* "

„ *Mais, comme le Gouvernement* François *a violé d'une manière bien plus importante & plus dangereuse le Droit des Gens, la Paix de* Luneville *& la sûreté de l'Empire* Germanique, *par l'invasion hostile, faite l'année dernière, sans Déclaration de Guerre, des Pays* Allemands *de Sa Majesté, qu'il continuë d'occuper & de traiter avec la plus grande rigueur, & que par-là l'Empire* Germanique *a été fortement lésé dans sa Constitution & son Indépendance; — Sa Majesté peut sans difficulté se référer à ce sujet aux Déclarations, qu'Elle a fait faire à ses hauts Co-Etats par ses Ministres à la Diète, tant le 22. Août de l'année dernière, que récemment encore, le 28. du mois passé, & Elle en rappelle & confirme ici de nouveau le contenu.* "

On attend l'impulsion, que le Vote de *Brunswick-Lunebourg* va donner aux délibérations de la Diète, ouvertes maintenant malgré la demande contraire de la Cour de *Bade*. Une fois commencées, elles ne peuvent guères ne pas être poursuivies. Dans cette circonstance, le Ministre Comitial de *Suède* est parti subitement de *Ratisbonne*, se rendant peut-être à la rencontre de son Roi en *Franconie*, pour demander des Instructions. Les Ministres de *Bavière* & de *Saltzbourg* à la Diète viennent de partir aussi pour leurs Cours.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au 7.* Thermidor (26. *Juillet.*)

„ Les Lettres de *Boulogne* reviennent sur l'Ouragan, qu'on a éprouvé dans cette Place la nuit du 1. au 2. *Thermidor:* Il a été furieux, & il auroit pu causer d'autant plus de dommages que plus de cent Bâtimens de la Flottille, mouillés en Rade, s'en sont trouvés assaillis à l'improviste. Heureusement les accidens, à ce qu'on écrit, ont été très-peu considérables en comparaison de ce qu'on avoit à craindre d'un coup de vent aussi subit & aussi inattendu dans la Saison. Ce bonheur toutefois n'a pas empêché la perte de deux Chaloupes-Canonnières & de deux Péniches, qu'on ajoute avoir été mises hors de service: Elles ont échoué sur les sables & entre les Roches, de manière qu'il n'a pas été possible de les relever, & qu'il a fallu se contenter d'en sauver les Equipages, les agrêts, les munitions & l'Artillerie. L'Empereur, après avoir été témoin d'une partie des fureurs des vents presque sur le rivage, s'est rendu au milieu des Troupes de terre. Sa Majesté a passé toute la journée du 4. du courant dans le Camp de la 1ere Division de l'Armée de *Boulogne*. Elle s'est montrée très-satisfaite de la tenuë & de l'instruction des Troupes de cette Division. Elle a accueilli les réclamations de plusieurs

Soldats, qui avoient des droits à faire partie de la Légion-d'honneur. Elle a accordé plusieurs Officiers l'admission de leurs Enfans au *Prytanée* & dans des Lycées; Elle a conféré plusieurs Emplois vacans à des Officiers & Sous-Officiers des plus distingués de leurs Corps. Après les Manœuvres, l'Empereur a reçu dans sa Tente, à la *Tour d'Ordre*, M. de *la Chaise*, Préfet du *Pas-de-Calais*; M. de *la Tour d'Auvergne*, Evêque d'*Arras*, & M. le Sénateur *Garat*. "

„ Avant de partir pour les Côtes, l'Empereur a sanctionné un Réglement très-étendu, relatif aux Cérémonies publiques, rangs & préséances, honneurs Militaires & civils. En voici le Titre concernant les honneurs à rendre à L. M. Impériales, lequel recevoit sa première exécution pendant leur voyage actuel. "

SECTION I. — *Honneurs Militaires.*

ART. I. Lorsque S. M. Impériale devra entrer dans une Place, toute la Garnison prendra les armes: La moitié de l'Infanterie sera mise en Bataille sur le Glacis, à droite & à gauche de la Porte, par laquelle S. M. devra entrer, & l'autre moitié sur les places, que S. M. devra traverser: Les Sous-Officiers & Soldats présenteront les armes; les Officiers & les Drapeaux saluëront, les Tambours battront aux champs. Toute la Cavalerie ira au-devant de S. M. Impériale jusqu'à une demi-lieuë de la Place, & l'escortera jusqu'à son Logis: Les Officiers & les Etendards saluëront: Les Trompettes sonneront la marche.

II. Lorsque S. M. Impériale arrivera dans un Camp, si l'on a été prévenu de son arrivée, toutes les Troupes se mettront en Bataille en ayant du front de Bandière, & rendront les honneurs prescrits Article premier. La plus ancienne Brigade de Cavalerie se portera au-devant de S. M. Impériale jusqu'à une demi-lieuë du Camp. Les Gardes & Piquets prendront les armes ou monteront à cheval.

III. Dans le cas, où S. M. Impériale arrivera ou passera inopinément dans un Camp, les Gardes & Piquets prendront les armes ou monteront à cheval: Les Officiers se porteront promptement sur le front de Bandière; les Sous-Officiers & Soldats s'y rendront de même avec promptitude & sans armes; ils s'y formeront en Bataille & y resteront jusqu'à nouvel ordre.

IV. On regardera comme le poste d'honneur le côté, qui sera à droite en sortant du Logis de S. M. Impériale; mais si l'Empereur ne loge pas dans la Place, & qu'il ne fasse que la traverser, le poste d'honneur sera à la droite de la Porte de la Ville, par laquelle S. M. Impériale entrera.

V. Les Officiers-Généraux employés, s'il y en a dans la Place, se mettront à la tête des Troupes. Le Gouverneur de la Place, s'il en a été nommé un pour commander en cas de Siége, le Commandant-d'armes & les autres Officiers de l'Etat-Major de la Place se trouveront à la première Barrière, pour en présenter les Clefs à S. M. Impériale.

VI. Le Maire & les Adjoints, accompagnés par une Garde d'honneur de trente Hommes au moins, fournie par la Garde Nationale sédentaire, se rendront à cinq-cents pas environ hors de la Place pour présenter les Clefs de la Ville à Sa Majesté.

VII. Il sera fait trois salves de toute l'Artillerie de la Place, après que S. M. Impériale aura passé les Portes. Il en sera de même de toute l'Artillerie d'un Camp de Paix, & non de Guerre, à moins d'un ordre formel.

VIII. Si S. M. Impériale s'arrête dans la Place ou dans le Camp, & quoique les Troupes de sa Garde soient près de sa personne, les Régimens d'Infanterie de la Garnison, à commencer par le premier Numéro, fourniront, chacun à leur tour, une Garde, composée d'un Bataillon avec son Drapeau, & commandée par le Colonel.

IX. Il sera mis pareillement devant le Logis de S. M. Impériale un Escadron de Cavalerie de la Garnison, commandé par le Colonel; cet Escadron fournira deux Védettes, le sabre à la main, devant la Porte de Sa Majesté: Les Escadrons de la Garnison se releveront chacun à leur tour.

X. Dès que l'Empereur sera arrivé, les Colonels, qui commanderont la dite Garde, prendront les ordres & la consigne du Grand-Maréchal de la Cour, ou de celui qui en fera les fonctions: Si S. M. Impériale conserve tout ou partie de cette Garde, elle sera particulièrement destinée à fournir des Sentinelles autour du Logis de Sa Majesté.

XI. Lorsque S. M. Impériale sortira de la Place, l'Infanterie sera disposée ainsi qu'il est dit Article premier. La Cavalerie se portera sur son passage hors la Place, pour la suivre jusqu'à une demi-lieuë de la Barrière. Dès que S. M. Impériale en sera sortie, on la saluera par trois décharges de toute l'Artillerie.

XII. Si S. M. Impériale passe devant les Troupes en Bataille, l'Infanterie présentera les armes; les Officiers saluëront, ainsi que les Drapeaux; les Tambours battront aux champs. Dans la Cavalerie, les Etendards, les Guidons & les Officiers saluëront; les Trompettes sonneront la marche.

XIII. Si S. M. Impériale passe devant une Troupe en marche, cette Troupe s'arrêtera, se formera en Bataille, si elle n'y est pas, & rendra à S. M. les honneurs prescrits ci-dessus.

XV. Si S. M. Impériale passe devant un Corps-de-Garde, Poste ou Piquet, les Troupes prendront les armes & les présenteront; les Tambours battront aux champs. La Cavalerie restera à cheval & mettra le sabre à la main; les Trompettes sonneront la marche. Les Officiers salueront de l'Epée ou du Sabre. Les Sentinelles présenteront les armes.

XV. Pendant le tems que S. M. Impériale restera dans une Place ou Camp, Elle donnera le mot-d'ordre. Si le Ministre de la Guerre est présent, c'est-lui qui recevra l'Ordre & le rendra aux Troupes; en son absence, ce sera le Colonel-Général de la Garde de service, à moins que le Corps de Troupes ne soit commandé par un Maréchal de l'Empire, qui, dans ce cas, le recevra directement.

XVI. Lorsque S. M. Impériale recevra les Officiers de la Garnison du Camp, chaque Corps y sera présenté, en l'absence du Connétable & du Ministre de la Guerre, par le Colonel-Général de la Garde de service, à qui les Corps s'adresseront à cet effet.

XVII. Lors des Voyages de l'Empereur, la Gendarmerie Nationale de chaque Arrondissement, sur lequel S. M. passera, se portera sur la Grande-Route au point le plus voisin de sa résidence, & s'y mettra en Bataille.

XVIII. Un Officier supérieur ou subalterne de Gendarmerie, pris parmi ceux employés dans le Département, pourra précéder à cheval immédiatement la Voiture de Sa Majesté. Cette Voiture pourra être immédiatement suivie par deux Officiers ou Sous-Officiers de la Gendarmerie du Département, marchant après le Piquet de la Garde.

XIX. Lorsque le Général de la Division, dans laquelle l'Empereur se trouvera, accompagnera Sa Majesté, il se placera & marchera près la portière de gauche; les autres places autour de la Voiture de S. M. seront occupées par les Officiers du Palais ou de la Garde Impériale, & autres personnes que S. M. aura spécialement nommées pour l'accompagner.

XX. Il ne sera rendu aucun honneur, ni Civil ni Militaire, à aucun Officier Civil ou Militaire à *Paris*, & dans les lieux où se trouvera l'Empereur, pendant tout le tems de sa résidence, & pendant les vingt-quatre heures qui précéderont son arrivée, & les vingt-quatre heures qui suivront son départ.

SECTION II. — *Honneurs Civils.*

XXI. Dans les Voyages, que S. M. fera, & qui auront été annoncés par les Ministres, sa réception aura lieu de la manière suivante.

XXII. Le Préfet viendra, accompagné d'un Détachement de Gendarmerie & de Garde Nationale du Canton, la recevoir sur la limite du Département. Chaque Sous-Préfet viendra pareillement la recevoir sur la limite de son Arrondissement. Les Maires des Communes l'attendront chacun sur la limite de leur Municipalité respective; ils seront accompagnés de leurs Adjoints, du Conseil Municipal & d'un Détachement de la Garde Nationale.

XXIII. A l'entrée de l'Empereur dans chaque Commune, toutes les Cloches sonneront; si l'Evêque se trouve sur son passage, le Curé ou Desservant se tiendra sur la Porte en habits sacerdotaux, avec son Clergé.

XXIV. Dans les Villes, où S. M. s'arrêtera ou séjournera, les Autorités & les Fonctionnaires Civils & Judiciaires seront avertis de l'heure, à laquelle l'Empereur leur accordera Audience, & présentés à S. M. par l'Officier du Palais, à qui ces fonctions sont attribuées.

XXV. Ils seront admis devant Elle dans l'ordre des préséances établi.

XXVI. Tous Fonctionnaires ou Membres de Corporation, non compris dans le dit ordre des préséances, ne seront point admis, s'ils ne sont mandés par ordre de S. M. Impériale, ou sans sa permission spéciale.

XXVII. Lorsque S. M. Impériale aura séjourné dans une Ville, les mêmes Autorités, qui l'auront reçue à l'entrée, se trouveront à sa sortie pour lui rendre leurs hommages, si Elle sort de jour.

XXVIII. Les honneurs, soit Civils, soit Militaires, à rendre à l'Impératrice, sont les mêmes que ceux qui seront rendus à l'Empereur, à l'exception de la présentation des Clefs, & de tout ce qui est relatif au Commandement & au mot-d'ordre.

» *Cinq p. c. conf.* 59. Fr. 55. Centimes. *Banque de France*, 1120. Francs. "

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *jusqu'au* 21. *Juillet.*

» Le Bill touchant la *défense additionnelle du Royaume*, qui a été discuté avec tant de persévérance & d'animosité dans les deux Chambres du Parlement, & au sort duquel paroissoit attaché celui du nouveau Ministère de *Mr. Pitt*; va non-seulement passer en Loi par la Sanction Royale; mais il a reçu encore quelques nouvelles Clauses par un Bill additionnel, dont la troisième lecture a été faite dans les *Communes* le 16. Juillet. Il est question dans ce Bill de l'adjudication des terreins qu'il faudra pour l'érection des Fortifications, qui seront jugées nécessaires pour repousser l'Ennemi en cas d'invasion. Cette invasion fait toujours l'objet de l'inquiétude publique, qui ne diminue en rien, dans la supposition que la Flottille ennemie, rassemblée à *Boulogne*, est en état de mettre en mer à de tems

ter l'entrepriſe au premier ordre, qu'elle en recevra. Comme nos Diviſions ſont
flamment en alerte depuis *Fleſſingue* juſqu'au *Havre*, & que néanmoins les petits
mens ennemis, preſant peu d'eau, ſont à même de longer la Côte, ſans que nos
faux puiſſent les atteindre ſous le feu de leurs Batteries de terre & au milieu de
Bas-fonds, il en réſulte, qu'on entend continuellement de fortes Canonnades dans
parages; que ces Canonnades donnent lieu à de longs Articles, remplis de conjectur
dans les Feuilles publiques de *Londres;* & qu'à la fin l'on trouve, qu'outre la poud
que ces inutiles Eſcarmouches navales ont coûté de part & d'autre, il n'en eſt rien
vé en bien ni en mal aux parties Belligérantes. Depuis Dimanche, 15. Juillet, il ne
point paſſé de jour, qui n'ait été marqué de quelque alarme de cette nature: La Flott
de *Boulogne* a manoeuvré ſous le Canon du Port; & nos Chaloupes ou Corvettes, toujo
en activité, ſe ſont miſes en poſture de la recevoir: Mais aucun engagement ſérieux ne
eſt ſuivi. Il ſeroit inutile de rapporter, même en abrégé, tous ces récits fatiguans
leur monotonie & incertains par le défaut de circonſtances exactes ou avérées. La C
loupe de guerre, *le Merlin*, a ſoutenu, dit-on, un Combat des plus vifs contre
centaine de Bateaux ennemis, & s'en eſt tirée avec honneur, ſans avoir eſſuyé de p
te. — C'eſt ainſi que la Guerre ſe fait depuis un an: Le Gouvernement *François*, q
les qu'aient été ou que ſoient encore ſes intentions réelles, a la ſatisfaction de tenir
Nation *Angloiſe* dans un état continuel d'inquiétude: De ſon côté il n'auroit qu'à regr
ter l'exceſſive dépenſe, ſi c'étoit ſur la *France* elle-même que tomboit tout entier
poids d'un ſi énorme fardeau. "

„ La miſſion, que Mylord *Leviſon Gower* va remplir à *Pétersbourg*, eſt l'Ambaſſade
dinaire à la Cour de *Ruſſie*, dans laquelle il va remplacer l'Amiral Sir *John Borlaſe W*
ren: Le 19. il eut une Audience, pour faire au Roi ſes remercîmens de cette nominatio
Enſuite il fut introduit au Conſeil-Privé, où il prit ſéance en qualité de Membre, apr
avoir prêté ſerment. Les affaires de ce genre terminées, le Roi reçut le Rapport,
par le *Recorder* de *Londres* en perſonne, concernant les Criminels condamnés à mort d
la Cité: Les Jugemens de deux malheureux, convaincus de Crime de faux, furent co
firmés: Pour les exécutions des autres Sentences, au nombre de ſix (dont l'une ét
rendue contre une Fille de onze ans,) il fut accordé un répi. Ce Rapport, à faire p
le *Recorder* de *Londres*, avoit été différé quelque tems; & c'étoit ſur le délai de cette par
des fonctions Royales que ſe fondoient, en dernier lieu, les conjectures ou doutes
ceux, qui prétendoient que S. M. n'étoit pas encore rétablie de ſa dernière indiſpoſiti
A cet égard donc ils ſe trouvent encore en défaut. Toute la matinée du 19. a été em
ployée, par le Roi, ſans interruption, aux occupations attachées à ſon auguſte Digni
Après le Rapport du *Recorder*, S. M. donna des Audiences au Grand-Chancelier,
Premier-Miniſtre *Pitt*, & à Mylord *Chatham*. La Famille Royale ne retourna à *Kr*
qu'à 4. heures de l'après-midi. C'eſt dans ce Palais-d'Eté, célèbre par ſon agréabl
Jardin, qu'elle a fixé ſon ſéjour; de ſorte que, durant la préſente Saiſon, l'excurſio
maritime à *Weymouth* n'aura pas lieu, comme les années précédentes. "

„ Le Vaiſſeau de guerre, *le Gibraltar*, de 80. Canons, Cap. *Ryves*, mouillé le 14.
matin à la Rade de *Portsmouth*, nous a apporté des informations, relatives à la *Médite*
ranée: Il avoit été ſtationné, durant 8 mois, comme Vaiſſeau de guerre à *Naples*, où
a été relevé par le *Kent* de 74. Canons, Cap. *Malcolm*; précaution néceſſaire pour em
pêcher les *François* d'étendre juſqu'au Port de *Naples* la domination, qu'ils exercent
Livorne & dans preſque tout le reſte de l'*Italie:* Parti de *Naples* le 7. Mai, *le Gibral*
étoit allé joindre l'Eſcadre de Mylord *Nelſon*, qu'il quitta le 31. Mai. Cette Eſcadre
compoſée de 9. Vaiſſeaux de ligne, étoit alors devant *Toulon*, où l'Eſcadre *Françoiſe*,
même force, ſe tenoit renfermée: Elle en étoit ſortie durant quelques heures, afin
pourſuivre deux Vaiſſeaux de ligne iſolés, qui s'étoient préſentés devant le Port: Ma
à l'apparition de l'Eſcadre entière du Vicomte *Nelſon*, elle avoit forcé de voiles,
regagner le Port & s'y mettre en ſûreté. Enfin *le Gibraltar* fit voile de *Cadix* le 23.
Toutes les apparences indiquoient alors, que les *Eſpagnols* ne penſoient qu'à la
quelques bruits qu'on eût répandus au contraire, & quel que fût le refroidiſſemeet
venu entre le Prince de *la Paix* & Mr. *Frère*, notre Miniſtre à *Madrid*. "